

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2005

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 21 novembre 2005 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Jean-Claude ROY, M. Vincent FUSTER, Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU, M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Guite DUFAY, Mme Nicole DAHAN, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, M. Bruno MEDJALDI, M. Éric ALAUZET, M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR (jusqu'à la question 19), Mme Annaïck CHAUVET, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, M. Sébastien MAIRE, Mme Sylvie JEANNIN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Didier GENDRAUD, Mme Jocelyne GIROL, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, Mme Catherine PUGET, M. Bernard LAMBERT (jusqu'à la question 11), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise BRANGET, M. Pascal BONNET, M. Michel JOSSE, M. Loïc LABORIE.

Secrétaire : M. Sébastien MAIRE.

Absents : Mme Paulette GUINCHARD, Mme Catherine BALLOT, Mme Frédérique MOZER, M. Franck MONNEUR (à compter de la question 20), M. Bernard LAMBERT (à compter de la question 12), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN.

Procurations de vote : Mme Paulette GUINCHARD à M. FOUSSERET, Mme Catherine BALLOT à M. Benoît CYPRIANI, Mme Frédérique MOZER à Mme Corinne TISSIER, M. Franck MONNEUR à M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question 20), M. Bernard LAMBERT à Mme Claire CASENOVE (à compter de la question 12), M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN à M. Pascal BONNET.

* * * * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a fait une communication relative aux événements récents et aux violences urbaines. Il a rappelé les événements survenus le 2 novembre lors de l'incendie de la résidence universitaire à Planoise. Il a rendu hommage au courage de Salah GAHAM, agent municipal, qui a perdu la vie dans cet incendie.

En outre il a souligné que Besançon avait subi des faits de violence même si la Ville a été plutôt moins touchée que d'autres villes en France. M. le Maire a salué le renforcement de la coordination entre la Ville et l'Etat (sécurité des espaces publics, prise en charge des victimes...), qui a permis de faire face à ces violences.

Il a, par ailleurs, condamné l'insécurité sociale et l'insécurité de proximité liée à la dégradation de la situation sociale des personnes. Il a évoqué l'augmentation régulière de la précarité et de la pauvreté, l'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi et la réduction des moyens attribués par l'Etat à l'éducation et au logement.

Il a, enfin, présenté les actions à mettre en place par la Ville de Besançon en matière de politique de l'enfance, de la jeunesse et la famille, d'emploi et de logement.

Pour l'enfance, la jeunesse et la famille, la Ville de Besançon travaille sur un projet de réussite éducative, l'accompagnement à la parentalité et la gestion du temps pour les familles mono-parentales.

En matière d'emploi, M. le Maire a rappelé la mise en place prochaine d'une Maison de l'Emploi ainsi que l'adoption de mesures en matière de personnels (contrat d'avenir, PACTE...). Il a indiqué qu'il organisera une rencontre avec les partenaires sociaux pour aborder la question de l'égalité d'accès aux emplois et aux stages.

Pour le logement, il a souligné qu'une réunion avec les organismes logeurs serait organisée et que la question du peuplement, de la médiation et l'accompagnement des populations dans les quartiers serait largement débattue.

Il a ensuite rappelé la nécessité de renforcer les effectifs de police et notamment les îlotiers municipaux.

Après la communication, un large débat s'est ouvert sur la question des violences urbaines, de leurs causes et de leurs conséquences auquel ont pris part : Mme BRANGET, M. BONNET, Mme BULTOT, M. ALAUZET, M. ROSSELOT, Mme WEINMAN, Mme TETU, M. MEDJALDI, Mme MENETRIER, M. LAMBERT, M. BAUD, Mme FELLMANN et M. le Maire.

1. Conseil Municipal - Démission d'un Adjoint - Élection d'un nouvel Adjoint

Le Conseil Municipal décide d'élire M. Didier GENDRAUD dix-septième Adjoint par 43 voix pour (55 votants, 12 blancs) en remplacement de M. Sébastien MAIRE, démissionnaire.

2. Conseil Municipal - Commissions et délégations - Modifications

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'ensemble des modifications intervenues dans les commissions et délégations.

3. SEM de la Citadelle - Remplacement d'un délégué titulaire au Conseil d'Administration

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a désigné Mme Jacqueline PANIER, Adjointe, pour siéger au Conseil d'Administration de la SEM Citadelle en remplacement de M. Yves-Michel DAHOUÏ, démissionnaire.

Mme FELLMANN, M. MARIOT, M. LIME, Mme SCHIRRER, Mme CHAUVET, M. DUMONT, M. JOSSE, Mme CASNOVE, M. LAMBERT et M. FUSTER n'ont pas pris part au vote.

- 4. Exercice 2005** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

5. Communication sur la rentrée universitaire

M. Sébastien MAIRE a fait une communication sur la rentrée universitaire. Il a notamment rappelé à l'Assemblée Communale l'ouverture de la Maison de l'Etudiant qui aidera les étudiants à construire leur projet d'études et d'insertion professionnelle. Il a évoqué également le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Bourgogne - Franche-Comté et les rapprochements entre écoles doctorales.

6. École Régionale des Beaux-Arts - Communication sur la rentrée

M. ROIGNOT a fait le point sur la rentrée à l'École Régionale des Beaux-Arts. Il a souligné l'augmentation du nombre d'étudiants provenant essentiellement de l'accroissement des élèves de Franche-Comté. En outre, il a rappelé que la Ville de Besançon assumait toujours la plus grande partie du financement avec plus de 80 %.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

7. Syndicat Mixte LUMIERE - Modification des clés de répartition

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la modification des statuts du Syndicat Mixte LUMIERE consécutive au développement du réseau haut débit à l'ensemble de l'agglomération.

M. le Maire, M. DUMONT, Mme PRESSE et M. FUSTER n'ont pas pris part au vote.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND BESANÇON

8. Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Rapport annuel 2004 - Information au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2004 de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

9. Comptabilité - Exercice 2005 - Transferts de crédits

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé les transferts intervenus en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement entre le 7 octobre 2005 et le 3 novembre 2005.

10. Comptabilité - Exercice 2005 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprises sur les comptes de dépenses imprévues

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé les ajustements budgétaires en recettes et en dépenses et les transferts de crédits sur le compte de dépenses imprévues pour un montant de 13 550 €.

11. Animations de Noël - Patinoire mobile place de la Révolution - Fixation du tarif d'entrée

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter le tarif d'entrée fixé à 2 € (incluant le prêt des patins) à la patinoire mobile installée Place de la Révolution du 9 au 24 décembre 2005.

GARANTIE D'EMPRUNT

12. Office Public d'HLM du Département du Doubs - Réhabilitation de 102 logements 17 à 21 rue du Piémont à Besançon - Groupe 117 - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PRU de 967 403 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie sollicitée.

CONVENTION

13. Avenant au contrat de délégation de service public pour la gestion du Crématorium

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de modifier l'avenant au contrat de délégation de service public pour la gestion du Crématorium avec la Société OGF

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir avec la Société OGF.

M. DAHOUI, Mme CHAUVET, Mme FALCINELLA, Mme BULTOT et Mme ROPERS n'ont pas pris part au vote.

CULTURE

14. École Régionale des Beaux-Arts - Partenariat avec l'UFR des Sciences et Techniques dans le cadre de la manifestation «Faites de la science» - Convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le projet de partenariat avec l'UFR des Sciences et Techniques dans le cadre de la manifestation «Faites de la science»

- d'encaisser la participation de l'UFR Sciences et Techniques de 3 500 €

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'UFR Sciences et Techniques.

15. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Programme de numérisation des collections de dessins - Demande de subvention à la DRAC - Encaissement et réaffectation

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme de numérisation des collections de dessins du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 55 000 € auprès de la DRAC de Franche-Comté.

16. Concours de maîtrise d'oeuvre - Salle des Musiques Actuelles - Choix de l'équipe lauréate

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions Groupe UDF - Société Civile et Groupe UMP), le Conseil Municipal a décidé :

- de retenir l'équipe de concepteurs dont la SCP DENU et PARADON est le mandataire

- d'attribuer à chacune des équipes concurrentes une indemnité identique de 17 940 € TTC

- d'autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec l'équipe de concepteurs dont la SCP DENU et PARADON est le mandataire, le ou les avenants permettant l'exécution complète de la mission.

17. Musée du Temps - Sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain - Demande de subvention au Conservatoire National des Arts et Métiers

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le projet visant à répertorier les matériels et prototypes existant dans les laboratoires de Besançon impliqués dans la recherche sur les microtechniques

- de solliciter une subvention de 10 000 € auprès du Musée du CNAM

- d'autoriser son inscription en recettes et sa réaffectation en dépenses

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le CNAM.

18. Musée du Temps - Acquisition d'un ensemble de plaques photographiques de la fin du XIX^{ème} Siècle et début du XX^{ème} Siècle - Demandes de subventions à la DRAC Franche-Comté et à la Région de Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- l'acquisition de l'ensemble de plaques photographiques d'Alfred BONAME

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les participations financières de la DRAC (2 500 €) et de la Région de Franche-Comté (2 500 €)

- d'autoriser leur inscription en recettes et leur réaffectation en dépenses.

19. Projet de création d'un documentaire sur le groupe bisontin de cinéma MEDVEDKINE -
Attribution d'une subvention à l'Association des Etudiants de l'Ecole Supérieure Audiovisuelle de Toulouse Le Mirail

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 1 500 € à l'Association des Etudiants de l'Ecole Supérieure Audiovisuelle de Toulouse Le Mirail pour la création d'un documentaire sur le groupe bisontin de cinéma MEDVEDKINE.

20. Adhésion de la Ville de Besançon à l'Association Vauban et à ICOMOS (Conseil International des Monuments et Sites)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Association Vauban et à ICOMOS.

TOURISME - EMPLOI

21. Signalétique touristique - Lancement de la 2^{ème} tranche

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de réaliser la seconde tranche de mise en oeuvre de la signalétique touristique en partenariat avec la Région de Franche-Comté

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

22. Projet d'implantation d'une coopérative d'activités et d'emplois à Besançon - Etude de faisabilité

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'implantation d'une coopérative d'activités et d'emplois à Besançon

- de verser une somme de 8 250 € à la coopérative d'activités et d'emplois «Coopilote» pour la réalisation de cette étude.

ENFANCE

23. Contrat Enfance - Application de la Prestation de Service Unique - Facturation basée sur un forfait horaire - Modification des règlements intérieurs des crèches et haltes garderies

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter le nouveau règlement intérieur des crèches et haltes garderies qui prendra effet au 1^{er} janvier 2006.

PERSONNEL COMMUNAL

24. Programme de Rénovation Urbaine - Recrutement d'un responsable Ordonnancement - Pilotage - Coordination

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de pourvoir l'emploi de responsable Ordonnancement - Pilotage - Coordination pour la mission PRU

- de signer le contrat à intervenir.

25. Travail dominical - Revalorisation de l'indemnité

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de porter le taux de l'indemnité horaire allouée au personnel de la Ville (fonctionnaires et agents non titulaires) dont le temps de travail normal comprend le dimanche à 5 € bruts indexés sur la valeur de l'indice 100 de traitement de la Fonction Publique.

URBANISME - LOGEMENT - AFFAIRES FONCIERES

26. ZAC Château Galland - Pré-bilan de clôture

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le présent pré-bilan de clôture d'aménagement interne de l'opération au 31/12/2004

- d'approuver le versement à la Ville de Besançon du solde prévisionnel de l'opération qui se monte à 62 759 €

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le dernier acte de rétrocession des voiries et espaces libres à la Ville de Besançon.

27. Acquisition d'une propriété bâtie 5 chemin des Courtils

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette acquisition au prix de 300 000 €.

28. Cession d'un délaissé de terrain, chemin de la Selle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette cession d'une surface de 128 m² au prix de 1 550 €.

29. Échange de parcelles, chemin de la Selle/chemin des Montarmots

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la cession d'une parcelle de 85 m² au prix de 1 100 € et l'acquisition d'une surface de 70 m² au prix de 2 100 €.

30. Aliénations de parcelles sises dans le périmètre du Programme de Rénovation Urbaine de Clairs-Soleils

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la cession à la SEDD d'une parcelle de 6 683 m² et d'une parcelle de 11 235 m² à l'euro symbolique.

31. Acquisition d'une parcelle sise sur la commune de Nancray

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver cette acquisition au prix de 12 000 € et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse.

32. Habitat adapté - Création de trois grands logements dans les quartiers de Planoise et Palente - Versement d'une subvention à la SAFC

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la création de trois grands logements dans les quartiers de Planoise et Palente

- d'autoriser M. le Maire à verser à la SAFC la participation financière de la Ville de 15 000 €.

Mme POISSENOT n'a pas pris part au vote.

EAU - ASSAINISSEMENT

33. Travaux d'eau et de gaz Grande Rue - Groupement de commande avec GDF - Convention avec EDF - GDF

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement avec EDF et GDF pour la réalisation des travaux d'eau et de gaz Grande Rue d'un montant de 550 000 €

- d'autoriser M. le Maire à inscrire cette somme au budget annexe de l'eau 2006.

VOIRIE

34. Piste cyclable Rocade Nord-Ouest - Tronçon 2005 - Modification du plan de financement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération suivant :

. participation de l'Etat - ATSR axe D :	48 000 €
. participation du Département du Doubs (CITE 2005)	80 000 €
. participation de la Ville de Besançon	32 000 €
TVA à la charge de la Ville	31 360 €

- de solliciter ou confirmer les subventions de l'Etat au titre d'ATSR et du Département du Doubs.

ENVIRONNEMENT

35. Prévention de la prolifération des légionelles dans les tours aéroréfrigérantes - Information du Conseil Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de cette information.

SUBVENTIONS - ATTRIBUTION - ENCAISSEMENT - RÉAFFECTATION

36. Subvention à l'Atelier Musical du personnel de la Poste et de France Télécom

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 8 000 € à l'Atelier Musical du personnel de la Poste et de France Télécom.

37. Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention à l'ENSMM - Attribution de bourses dans le cadre du réseau «n+i»

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 21 600 € à l'ENSMM pour financer l'attribution de bourses à des étudiants étrangers.

M. le Maire et M. GENDRAUD n'ont pas pris part au vote.

38. Relations Internationales - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- **1 220 €** au Collège Proudhon pour le déplacement de 30 élèves à Huddersfield (Angleterre) du 3 au 13 mai 2005
- **534 €** au Collège Proudhon pour l'accueil de 33 élèves de Huddersfield du 9 au 19 juin 2005 (échange scolaire). (La subvention sera à verser à l'agent comptable du Lycée Pergaud, gestionnaire de l'opération).
- **382 €** au Collège Sainte-Ursule pour le déplacement de 15 élèves à Mullsjö (Suède) du 27 septembre au 4 octobre 2005 (échange scolaire)
- **192 €** au Collège Saint-Joseph pour l'accueil de 12 élèves de Huddersfield (Angleterre) du 26 avril au 3 mai 2005
- **1 220 €** au Collège Saint-Joseph pour le déplacement de 17 élèves à Huddersfield (Angleterre) du 11 au 18 octobre 2005 (échange scolaire)
- **409 €** au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 29 élèves à Krumbach (Allemagne) du 12 au 21 octobre 2005 (échange scolaire)
- **1 196 €** au Lycée Pierre-Adrien Pâris pour le déplacement de 26 élèves à Douroula (Burkina-Faso) du 12 octobre au 10 novembre 2005 (échange professionnel)

- **332 €** au Lycée Pergaud pour le déplacement de 30 élèves à Böblingen (Allemagne) du 1^{er} au 7 décembre 2005 (échange scolaire)
- **216 €** au Lycée Saint-Paul pour le déplacement de 12 élèves à South Croydon (Angleterre) du 4 au 12 novembre 2005 (échange scolaire)
- **156 €** à l'Ecole d'auxiliaires de puériculture pour le déplacement de 4 élèves à Kuopio (Finlande) du 10 janvier au 4 février 2005
- **112 €** pour l'accueil de 2 élèves de Kuopio du 28 février au 24 mars 2005 (échange professionnel).

39. Éducation - Subventions aux classes transplantées ou de découverte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour les séjours en classes transplantées ou de découverte :

Écoles	Lieu de séjour	Classes	Dates séjour	Nombre d'élèves	Nombre de jours	Montant
Bourgogne maternelle	Les Fauvettes à Levier (séjour organisé dans le cadre de la liaison Grande Section et Cours Préparatoire des écoles Bourgogne)	GS	7 et 8 novembre 2005	25	50	416,00 €
			4 au 6 mai 2006	25	75	624,00 €
Bourgogne élémentaire		CP	7 et 8 novembre 2005	18	36	299,52 €
			4 au 6 mai 2006	18	54	449,28 €

40. Education - Versement de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Coopérative de l'école élémentaire Jean Macé : 1 300 € destinés à soutenir des classes à dispositifs culturels, qui assisteront aux séances «Ecole et cinéma» et aux concerts des JMF pendant toute l'année scolaire 2004-2005. La quasi-totalité des classes de l'école est concernée.
- Coopérative de l'école élémentaire Rivotte : 950 € pour permettre aux enfants d'assister à différents spectacles qui s'inscrivent dans le projet de l'école pour cette année scolaire 2004-2005
- Coopérative scolaire de l'école des Prés de Vaux : 640 € pour soutenir un projet de réalisation d'un petit film d'animation sur le thème de l'éducation à l'Environnement, par les enfants de niveau CE1, CM1 et CM2.

- Coopérative scolaire de l'école élémentaire Ile de France : 640 € pour un projet intitulé «l'arbre et la forêt» qui engage une collaboration entre l'école, le Conservatoire National de Région et l'Espace Planoise. L'objectif est de faire réaliser par les enfants un spectacle musical qui sera présenté à l'Espace Planoise ; au cours de la préparation de celui-ci, les enfants seront appelés à découvrir un univers sonore et notamment la famille des instruments à anches et le milieu du spectacle.
- 500 € à la coopérative de l'école élémentaire Helvétie pour un projet qui associe le Théâtre des Manches à Balais et a pour objectif l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, l'initiation aux arts visuels et l'entraînement à l'expression orale.

Il est enfin proposé de procéder au versement des subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 2004	Proposition 2005
PEP	1 372 €	1 372 €
FCPE	1 978 €	1 978 €
PEEP	659 €	659 €

41. Actions d'insertion des jeunes en collaboration avec les Haras de Franche-Comté, le Centre Omnisports Pierre Croppet et l'ADDSEA

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 12 300 € au Centre Omnisports Pierre Croppet pour financer une action d'insertion auprès des jeunes dans le cadre de la démarche d'intégration du cheval dans la cité.

Mme DUFAY, Mme POISSENOT et Mme PRESSE n'ont pas pris part au vote.

42. Etude-Action pour le développement de circuits courts (du producteur au consommateur) - Partenariat avec les trois chambres consulaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'étude pour le développement des circuits courts en partenariat avec les trois chambres consulaires

- de verser une somme de 10 050 € répartie comme suit :

. 3 350 € pour la Chambre de Commerce et d'Industrie

. 3 350 € pour la Chambre de Métiers

. 3 350 € pour la Chambre d'Agriculture

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec ces trois partenaires.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

43. Subvention exceptionnelle à l'ARIS pour l'aménagement de leurs nouveaux locaux, rue Prévert à Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'ARIS pour l'aménagement de leurs nouveaux locaux.

44. Subvention exceptionnelle à la Blanchisserie du Refuge

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 € à la Blanchisserie du Refuge.

45. Subvention exceptionnelle à l'Association Julienne Javel pour ses Jardins de Cocagne

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'Association Julienne Javel pour ses Jardins de Cocagne.

46. Direction de la Politique de la Ville et de l'Animation - Subventions aux associations pour des actions complémentaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions à des associations :

**** pour des actions sociales et socio-culturelles :***

- ASEP Cras-Chaprais : 5 000 €

Afin de mener à bien ses activités, il est proposé d'apporter le concours de la Ville au financement du plan d'équipement 2005 de l'association ASEP - Association Sportive d'Education Populaire (Cras-Chaprais) : sonorisation pour ateliers musique et outils d'informatique et d'impression pour l'accueil et le secrétariat.

- MJC Palente-Orchamps : 5 500 €

En partenariat notamment avec la Ligue de l'Enseignement dans sa programmation «Coté Cours», elle présente au cours de l'année 2004 des spectacles familles «Olé Mains!». La MJC poursuit son objectif de rendre accessible la culture à tous en proposant aux familles un temps d'épanouissement et de rencontre à travers le spectacle vivant.

- Antenne Petite Enfance : 5 000 €

L'Antenne Petite Enfance a ouvert depuis 1999 un service «Oreille - Petite Enfance» dont le but, à partir de groupes de paroles de parents, est de créer des espaces d'écoute et d'accueil, ouverts à tous pour échanger, partager ces expériences, prévenir des éventuelles difficultés dans les relations parents-enfants au quotidien et donc dans l'éducation des enfants et des adolescents.

Ces interventions se réalisent sur les quartiers de Planoise (Loulouthèque de la Maison de Quartier, Association Racines et des Feuilles), Clairs-Soleils (Pôle d'animation), La Grette (Pôle enfance de la Maison de Quartier dans le cadre de l'Atelier Santé Ville et depuis 2005 à Palente-Orchamps (Ludothèque Francas).

- Centre Contre les Manipulations Mentales «Roger IKOR» : 950 €

Ce centre mène une action de prévention auprès d'un public varié afin de prévenir les méfaits des mouvements à caractère sectaire. L'association intervient notamment sous forme de conférences ou de réunions d'échanges afin d'informer le public scolaire, les parents ou les professeurs sur la réalité et les risques liés à cette question.

*** pour des actions sportives, de loisirs éducatifs et d'animation de quartier**

- Club de football de Montrapon-Fontaine : 1 500 €

Le club organise des entraînements, championnats, matches amicaux, tournois,...). L'objectif est en particulier auprès des jeunes l'apprentissage du «respect de l'autre» et de la «prévention des risques de problèmes au sein du quartier, de la famille ou même à l'école».

- Association «Miel d'Acacias» : 1 000 €

Sur le quartier de la Grette pour ses actions de lien social, de séjours ou voyages familiaux ou encore d'animations d'accès aux sports.

- Association «ALEED» : 1 000 €.

Pour ses centres de loisirs (6-12 et 12-16 ans à Palente) et de vacances et séjours itinérants (Franche-Comté et Alpes) pour des activités à destination de jeunes handicapés seuls ou en commun avec d'autres jeunes.

M. BAUD, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, Mme PRESSE, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI n'ont pas pris part au vote.

MARCHÉS

47. Marchés annuels de l'année 2006 - Autorisation de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider une deuxième liste de consultations de fournisseurs et d'entreprises pour divers secteurs :

Services	Intitulé	Montant annuel
Education	Approvisionnement en livres et fournitures scolaires des écoles de Besançon et de certains services municipaux 2 lots 1. Livres scolaires, de bibliothèques, dictionnaires,... 2. Fournitures scolaires et petites fournitures.	Minimum pour les 2 lots : 200 000 € TTC Maximum pour les 2 lots : 340 000 € TTC

Services	Intitulé	Montant annuel
Ressources Humaines	Fourniture d'équipements de protection individuelle	Minimum : 52 200 € TTC Maximum : 63 800 € TTC
	Fourniture d'effets d'habillement pour le personnel municipal 16 lots 1. Blouses, tuniques, pantalons pour femmes. 2. Tee-shirts, pantacourts, caleçons pour femmes. 3. Pantalons, tabliers pour cuisinières. 4. Blouses hommes. 5. Vêtements de travail tissu vert jaune. 6. Vêtements de travail tissu coton bleu. 7. Vêtements de travail tissu coton blanc. 8. Vêtements de travail tissu anti-acide. 9. Tee-shirts 220 g. gris chiné logo brodé. 10. Tee-shirts EN471 classe II jaune fluo. 11. Tenues, uniformes gardiens. 12. Tenues, uniformes, accessoires Police Municipale. 13. Chaussures et bottes de sécurité. 14. Parkas fourrées de signalisation, protection contre le froid et la pluie. 15. Chaussures de travail pour hommes. 16. Bottines fourrées.	Minimum pour l'ensemble des lots : 85 500 € TTC Maximum pour l'ensemble des lots : 110 000 € TTC

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir ainsi que les éventuels avenants.

48. Marchés passés selon les procédures formalisées - Autorisation de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché suivant :

Objet du marché	Date de la Commission d'appel d'offres	Titulaire du marché	Montant du marché
Création d'un pôle d'animation comprenant une Maison de Quartier et une Médiathèque (dans le cadre de l'ORU de Planoise)	18/11/2005	Groupement d'Entreprises dont SAINTOT est mandataire	4 288 375,15 € TTC

49. Question écrite de M. ROSSELOT, relative au stationnement sur le site de la gare Viotte

«Monsieur le Maire,

Les Bisontins et les Bisontines qui empruntent fréquemment le transport ferroviaire, se plaignent de plus en plus de voir le parking de la gare complet et saturé, et de se voir sanctionnés fréquemment lorsqu'ils stationnent comme ils le peuvent alentour.

Leur incompréhension est grande, quand face à cela, sur le site, il y a l'immense cour de l'ex SERNAM qui pourrait provisoirement servir de lieu d'intermodalité *véhiculesautomobiles-train*, avant un aménagement définitif.

Quelques travaux d'adaptation peu coûteux permettraient de rendre un grand service pour les voyageurs.

Ne pouvez-vous user de votre influence, comme vous le faites dans d'autres domaines, en saisissant les autorités étatiques concernées, en menant toute action adéquate, pour procurer une commodité que tous les Bisontins appellent de leurs vœux ?».

M. le Maire lui a répondu qu'il est intervenu auprès de Mme BEAUD, Directrice Régionale de la SNCF afin de la sensibiliser aux problèmes de stationnement rencontrés par les Bisontins ainsi que par les bus GINKO et les bus de ramassage scolaire du Conseil Général.

La SNCF s'est engagée à aménager l'espace entre le bâtiment voyageurs et la halle SERNAM, dégageant ainsi 75 places pour les abonnés du train. Les travaux devraient être réalisés en 2006.

Par ailleurs, le réseau GINKO a mis en place une navette Evolis Gare desservant la gare pour les TGV jusqu'à 7 h et au retour pour tous les TGV au-delà de 19 h.

La séance est levée à 22 heures.

Hôtel de Ville, le 22 novembre 2005

Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché le 24 novembre 2005
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.